

Agence Construction Saint Brieuc Centre d'Affaires Eleusis 1, rue Pierre et Marie Curie B.P. 11018 22196 PLERIN

Tél.: 02.96.58.05.40 Fax: 02.96.58.00.15

E-mail: construction.saint-brieuc@socotec.com

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE service Immobilier Place de la Ville Jouyaux BP 58 22950 TREGUEUX

#### ▶ Attestation de Vérification de l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

#### PLEUBIAN - CMB - Aménagements intérieurs

Date :

06/10/2017

Dossier Socotec n°:

170323460000046

Référence du rapport :

23460/17/3303

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.

Pour fout complément d'information, votre interiocuteur Socolec est à votre disposition.

556

Responsable d'affaire :

Guillaume Jan



Agence Construction Saint Brieuc

Centre d'Affaires Eleusis 1, rue Pierre et Marie Curie B.P. 11018

**22196 PLERIN** Tél.: 02.96.58.05.40 Fax: 02.96.58.00.15

E-mail: construction.saint-brieuc@socotec.com

Contrat n°: Rapport n°: 23460/17/3303

170323460000046

Date:

06/10/2017

#### ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ **AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Construction ou création d'établissement recevant du public (ERP) soumis à permis de construire

(Annexe 3 à l'arrêté du 22 mars 2007)

À transmettre par le maître de l'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maire dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-27 à R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.

Je soussignéGuillaume Jan de la société SOCOTEC, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.

atteste que par contrat de vérification technique n°170323460000046 en date du 22/03/2017, la société CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE service Immobilier, maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante :

PLEUBIAN - CMB - Aménagements intérieurs

Réf. du PC:

Date du dépôt de demande de PC :

11

Date du PC:

11

Modificatifs éventuels

a confié, à SOCOTEC, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments et équipements ou locaux séparés :

Ce document comporte 14 pages, y compris la page de garde



- Règles en vigueur considérées :
  - ☑ Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés
  - Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 a R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création
- Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :
- Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :
- A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le //, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :
  - Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (\*)
  - NR Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicable (\*)
  - SO La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

(\*) voir commentaire général CG01 page 3

Date: 06/10/2017

Guillaume Jan

# ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DOSSIER: 170323460000046 PLEUBIAN - CMB - Aménagements intérieurs170323460000046 LISTE DES CONSTATS



#### Elote Beo dette itti

#### Commentaires généraux

	Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugent pas d'interprétations contraires.	
CG02	Mention des éventuels locaux ou parties du bâtiment qui n'ont pu être visités :	_

#### Récapitulatif des commentaires particuliers

_	1. Généralités:
	2. Cheminements extérieurs:
_	3. Places de stationnement:
	4. Accès au(x) bâtiments(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public
	5. Circulations intérieures horizontales:
_	6. Circulations intérieures verticales:
	7. Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques:
	8. Revêtements de sols, murs et plafonds:
	9. Portes, portiques et sas:
	10. Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande:
	11. Sanitaires:
	12. Sorties:
	13. Eclairage:
	14. Information et signalisation:
_	15. Etablissements recevant du public assis:
	16. Etablissements comportant des locaux à sommeil:
_	17. Etablissements avec douches ou cabines:
	18. Caisses de paiement:



Établissements recevant du public Points examinés		Constat	Commentaires	n° de commentaire
1. Généralités	8 318-4187E		E ANGELES CALLED A LOS ESTE Y SINT	O
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrête	é		A-4-6-2, Mar Valley 22-7, 23-1	TOTAL CO.
2. Cheminements extérieurs:		so	Cheminement extérieur non modifié dans le cadre des travaux	
Généralités:	ACCOUNT.	470000	UCO BBVAUX	
Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès du terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment:				
Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment:				
Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs:				
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement:				
Largeur >= 1,40 m:	1000000	10000		
Rétrécissements ponctuels >= 1,20 m:	BIRGS.	(6:5:3)		
Dévers <= 2%:	Rus	500035		
Pentes:	5000	2000		
Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant;				
> Pente <= 4%:	Market .	100		
Pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10m:				
Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi:		5230		
Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi:				
> Pente > 10% interdite:	100	E35		
Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente:	<b>原</b> 图 9			
Caractéristiques des paliers de repos:				
> 1,20 x 1,40 m:	Marie			
Paliers horizontaux au dévers près:	516	100		
Seuils et ressauts:				
<= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%):		可是		
Arrondis ou chanfreinés:				
Distance entre 2 ressauts >=2,50m:	61			
pente:	1			
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants:				
Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 our aux points de choix d'itinéraire:				18
Emplacements:	-			
Dimensions : Diamètre 1,50 m:	XXX	SASE		8
spaces de manoeuvre de porte:	PER	2225		
Emplacements: Dimensions:	2741	355		
spaces d'usage:	3.82-6	10000		
Devant chaque équipement ou	15m2	12000		
aménagement:  Dimensions 0,80x1,30m:				



Établissements recevant du public Points examinés		Constat		Commentaires	n° de commentaire
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant					
t sans obstacle à la roue:	CASE.	- 5	(4)(62		
rous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm:	CARRY CARRY	- 2	SECTION STREET		
Cheminement libre de tout obstacle:	2555F.23	-	2000 CVCEA		1000 1000 1000
Hauteur libre >= 2,20 m:	E COMM	- 1	10000		
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm:	A.				
Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement:					
Protection des espaces sous escaliers:	12.55		102		
Volée d'escalier de 3 marches ou plus:		4	1952 E		
Largeur entre mains courantes >= 1,20m:					
Hauteur des marches <= 16 cm:					
> Giron des marches >= 28 cm:					
Mains courantes:	412	-	NAME .		
De chaque côté:			CORT	THE RESERVE	
Hauteur entre 0,80 et 1,00 m:					
<ul> <li>Continue, rigide et facilement préhensible:</li> </ul>					
<ul> <li>Dépassant les premières et demières marches:</li> </ul>			£6		
<ul> <li>Différenciées du support par éclairage particulier ou contraste visuel:</li> </ul>					
<ul> <li>Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute:</li> </ul>	10.00		0.0761		
<ul> <li>Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche;</li> </ul>				100 CT (100 CT	
> Nez de marches:	Sec.		STATE OF THE PARTY		
De couleur contrastée:	1823		2.198		
Non glissant:			223		
Sans débord excessif:	200		P 03		
Volée d'escalier de moins de 3 marches:					
<ul> <li>Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute;</li> </ul>					
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche:					
> Nez de marches:		-	-		
De couleur contrastée:	723 2		200		
Non glissant:	12/2	-			
Sans débord excessif:	-		277.0		
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement:			20	•	
3. Places de stationnement:			so		
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places:	1347				
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment:	-		3223		
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte:	10.51	2	1000		
> Largeur >= 3,30 m:	Marie		SALE		
Espace horizontal au dévers de 2% près:					
Raccordement au cheminement d'accès:					



	the transport	STATE OF STREET	110110 11101001010000000000000000000000	SOCOTI
Établissements recevant du public Points examinés		Constat	Commentaires	n° de commentaire
Sur 1,40 m à partir de la place, cheminement horizontal au dévers près:				, D
Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes:				
Bornes visibles directement du poste de contrôle:				
• ou	2.225			
Signaux liés au fonctionnement du dispositifs: sonores et visuels:				
ET visiophonie:				
Sortie en fauteuil des places boxées:	2709			
Repérage horizontal et vertical des places:	120	544		
Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public:				
Signalisation des croisements véhicules/piétons:				
Eveil de vigilance des piétons:	200	852		
<ul> <li>Signalisation vers les conducteurs:</li> </ul>		1000		
4. Accès au(x) bâtiments(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public:				
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible:	R			
Entrée principale facilement repérable:	R	A SECTION AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSO		-
Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale:	R			
Dispositifs d'accès au bâtiment:	3300	so		
> Facilement repérables:		2002		
> Signal sonore et visuel:	550	F6924		
Système de communication et dispositif de commande manuelle:		so		
A plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil:	1000			
Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m:		125		
Contrôle d'accès et de sortie:	11/2	SO		
Visualisation directe du visiteur par le personnel;				
> Visiophone:	13/16/14			
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public:	R			
5. Circulations intérieures horizontales:		1000		
Largeur >= 1,40 m:	R			
Rétrécissements ponctuels >= 1,20 m:	R			
Dévers <= 2%:	R	Testile 1		
Pentes:	25 4	so		
Pente <= 4%:		2.5%		
Pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10m:				
Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi:		<b>克斯</b>		
Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi:	THE STREET	<b>5</b> 00000		
Pente > 10% interdite:		500		
Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente:				
Caractéristiques des paliers de repos:	10.34	SO		



Établissements recevant du public Points examinés		Constant	Commentaires	n° de commentaire
- 1,20 x 1,140m:		THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW	CANADA TO THE STATE OF THE STAT	
Paliers horizontaux au dévers près:	TP.			
euils et ressauts:				
<= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%):	R			
Arrondis ou chanfreinés:	通经	SO		
Pas d'âne interdits:	<b>CSS</b>	400		
spaces de manoeuvre de porte:	1000	SO		
Emplacements:	<b>FED</b>	503		
> Dimensions:	Land .	THE PARTY NAMED IN		
spaces d'usage:	1637			
Devant chaque équipement ou	R			
aménagement:  Dimensions 0,80x1,30m:	R			
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant	R			
et sans obstacle à la roue: Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm:	R	(B)(S)()		
Cheminement libre de tout obstacle:	R	20.50		
Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement:				
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm:				
Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m:		so		
Protection des espaces sous escaliers:	R			
Marches isolées:	-	SO		
> Si trois marches ou plus:	Section 1			
<ul> <li>Largeur entre mains courantes &gt;= 1,20m:</li> </ul>				
Hauteur des marches <= 16 cm:	1000	100		
Giron des marches >= 28 cm:	300	5755		
Appel de vigilance pour les mal voyants     à 50 cm en partie haute:	169			
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche:				
N d marchae	100	100		
D	-			
		100		
Non glissant:	No.			
Sans débord excessif:		10.000		
Mains courantes:		2234		
De chaque côté:      De chaque côté:	Sec. of			
Hauteur entre 0,80 et 1,00 m:     Continue, rigide et facilement	7			
préhensible:  Dépassant les premières et dernières				
<ul> <li>marches:</li> <li>Différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste</li> </ul>				
visuel:	ACADO II	160.49E		
<ul><li>Si moins de 3 marches:</li><li>Appel de vigilance pour les mal voyants</li></ul>	EL PE	67.4Th		
à 50 cm en partie haute:     Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche:		1863		



			riegements intelledis 170323400000046	SOCOTI
Établissements recevant du public Points examinés		Constat	Commentaires	n° de commentaire
Nez de marches:				
De couleur contrastée:	1000	15.55		
Non glissant:	1000	1720		
Sans débord excessif:	1000	196		
6. Circulations intérieures verticales:	100,00	so	Etage non accessible au public	
Obligation d'ascenseur:	ETAST	2000		
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement:				
> Largeur entre mains courantes >= 1,20m:				
> Hauteur des marches <= 16 cm:	DATE	100		
> Giron des marches >= 28 cm:	2200			
> Mains courantes:	Petron to	Ear		
De chaque côté:		1500		
<ul> <li>Hauteur entre 0,80 et 1,00 m;</li> </ul>				
<ul> <li>Continue, rigide et facilement préhensible:</li> </ul>				
<ul> <li>Dépassant les premières et demières marches:</li> </ul>				
<ul> <li>Différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel:</li> </ul>				
<ul> <li>Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute:</li> </ul>				
Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches:				
Nez de marches:		- 14		
De couleur contrastée:	1000			110000
Non glissant:		5320		
Sans débord excessif:	10.00			
Ascenseurs:	STATE OF			
Tous les ascenseurs doivent être accessibles:	alternation of	227		
Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis:				
Commande à plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil:				
Conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap:				
Munis d'un dispositif permettant de prendre appui:				
Permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme:	H.			
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite:				
Dérogation obtenue:	T. O. T.	3,000		
Conformes aux normes les concernant:		5/25/5		
D'usage permanent:	Winds	13:05		
7. Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques:		so		



Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée:  Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manoeuvrable en position debout ou assis:  Départ et arrivée signalés par contraste de couleur ou de lumière:  Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis roulant et plan incliné mécanique:  8. Revêtements de sols, murs et plafonds:  Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm:  Cualité acoustique des revêtements des espaces	
Mains courantes accompagnant le mouvement:  Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée:  Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manoeuvrable en position debout ou assis:  Départ et arrivée signalés par contraste de couleur ou de lumière:  Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis roulant et plan incliné mécanique:  8. Revêtements de sols, murs et plafonds:  Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm:  Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
Mains courantes dépassant de 30 cm le départ at l'arrivée:  Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible at manoeuvrable en position debout ou assis:  Départ et arrivée signalés par contraste de couleur ou de lumière:  Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis roulant et plan incliné mécanique:  8. Revêtements de sols, murs et plafonds:  Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm:  Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
at l'arrivée: Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manoeuvrable en position debout ou assis: Départ et arrivée signalés par contraste de couleur ou de lumière: Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un apis roulant et plan incliné mécanique:  8. Revêtements de sols, murs et plafonds: Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm: Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
et manoeuvrable en position debout ou assis:  Départ et arrivée signalés par contraste de couleur ou de lumière:  Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis roulant et plan incliné mécanique:  8. Revêtements de sols, murs et plafonds:  Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm:  Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis roulant et plan incliné mécanique:  8. Revêtements de sols, murs et plafonds:  Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm:  Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
tapis roulant et plan incliné mécanique:  8. Revêtements de sols, murs et plafonds:  Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm:  Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm:  Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
Tapis:  Dureté suffisante:  Pas de ressaut >= 2 cm:  Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
<ul> <li>Dureté suffisante:</li> <li>▶ Pas de ressaut &gt;= 2 cm:</li> <li>Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:</li> <li>▶ Conforme à la réglementation en</li> </ul>	
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
d'accueil, d'attente ou de restauration:  Conforme à la réglementation en	
Conforme à la réglementation en	
> Aire d'absorption équivalente >= 25% de la surface au sol:	
9. Portes, portiques et sas:	
Dimensions des sas:	
Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier:	
Largeur des portes principales et des portiques:	
> 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes:	
> 1,40 m pour les locaux ou zones recevant plus de 99 personnes:	
> 1 vantail >= 0,90 m pour les portes à 2 vantaux:	
> 0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés:	
Poignées des portes:	
Facilement préhensibles:	
Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptées):	
Effort pour ouvrir une porte <= 50 N:	
Portes vitrées renérables:	
Portes à ouverture automatique:  SO Porte automatique travaux	non modifiée dans le cadre des
> Durée d'ouverture réglable:	
> Détection des personnes de toutes tailles:	
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique:	
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif so lié à la sécurité ou à la sûreté:	
10. Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande:	



				SOCOT
Établissements recevant du public Points examinés		Constat	Commentaires	n° de commentaire
> Au moins un accessible:	R	TAX III		Ü
Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert:	R			
Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis:	R			
Equipements divers accessibles au public:				
Au moins 1 équipement par type aménagé:	R			
Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement:	R			1 22
Commandes manuelles et fonctions voir, lire, entendre, parler:				
• 0,90 <= H <= 1,30 m:	R			
Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier:	R			
Face supérieure <= à 0,80 m:	R	1887		
<ul> <li>Vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP):</li> </ul>	R	1000		
<ul> <li>Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique;</li> </ul>		so		
Panneaux d'affichage instantanée relayant les informations sonores:		so		
11. Sanitaires:	300	so	Sanitaire non public	
Cabinets aménagés:	200	E1188		
Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires:				
Aux mêmes emplacements que les autres:				
Séparés H/F si autres sanitaires séparés:				
1 lavabo accessible par groupe de lavabos:	7472	500		
Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour:				
Emplacement: dans le cabinet ou devant la porte:				7 4
Dimensions : Diamètre 1,50 m:	4207	- Bull		
Aménagements intérieurs des cabinets:	44			
porte:				
<ul> <li>Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m:</li> <li>Hauteur de la cuvette entre 0,45 et</li> </ul>	1,17	3/201		
0,50m:				
> Lave-mains accessible d'une hauteur <=0,85 m:				
Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80m du sol:		*		
> Barre d'appui supportant le poids d'une personne:				
Commande de chasse d'eau facilement accessible et manoeuvrable:				
Lavabos accessibles:	3111			
Vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30m (HxLxP):				
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi:				
Jrinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs:		1000		



Établissements recevant du public Points examinés	Constat		Commentaires	n° de commentaire
2. Sorties:				
orties repérables sans risque de confusion avec es issues de secours:	R			
3. Eclairage:				
/aleurs d'éclairement:				
20 lux pour les cheminements extérieurs:		so		
200 lux aux postes d'accueil:	R			
100 lux pour les circulations horizontales:	R	2		
> 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles:		50		
50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement:		so		
20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulations piétonnes):		so		
Eblouissement / reflet:	R			
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés:		so		
Extinction doit être progressive si éclairage temporisé:		so		
Eclairages par détection de présence:	-	SO		
14. Information et signalisation:				
Cheminements extérieurs:	ST.	SO		
Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements:				
> Repérage des parois vitrées:		63063	A	
> Passage piétons:		100 m		
Accès à l'établissement et accueil:	Sept.	11/20		
> Repérage des entrées:	R	1300		
Repérage du système de contrôle d'accès:		so		
Accueils sonorisés:		SO		
Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire:				
Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique:				
Signalisation de la boucle par un pictogramme:				
Circulations intérieures:	100 E	18		
Eléments structurants du cheminements repérables:	R			
Repérage des parois et portes vitrés:	R	\$ 30 m		
Information d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur:	R			
Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible:		so		
Equipements divers:	78.5	1,0236		
Signalisation du point d'accueil, du guichet:	R			
Equipements et mobilier repérables par contraste visuel ou tactile:	R			
Dispositifs de commande repérables	R	1000		



2001	11 - OIV	- Amenageme	ents interieurs 170323460000046	SOCOT
Établissements recevant du public Points examinés				n° de commentaire
par contraste visuel ou tactile.:	100000			-
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3:				
<ul> <li>Visibilité (localisation du support, contrastées):</li> </ul>	R			
Lisibilité (hauteur des caractères):	R	2000 N		
Compréhension (pictogrammes):	R	(C. 1)		
15. Etablissements recevant du public assis:		SO		
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr.de 50:	2013	\$10.00 P		
Saile de + de 1 000 places : selon arrêté municipal:				
Dimension de l'emplacement: 0,80 x 1,30m:	134	10000		
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement:	E483	E 100 1		
Réparties en fonction des différentes catégories de places:				
16. Etablissements comportant des locaux à sommeil:		so		
Nombre de chambres adaptées:		44.8		
> 1 si moins de 21 chambres:	200	97.0E		
> 1 + 1 par tr. de 50:				
Toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur:				
Caractéristiques des chambres adaptées:	100	3880 N		
Espace de rotation Diamètre 1,50 m:	ics.			
0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et     1,20m au pied du lit ou 1,20m sur les 2     grands côtés du lit et 0,90m au pied du lit:				
Hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol 40 à 50cm:				
Cabinet de toilette:				
Au moins un accessible depuis chaque chambre adaptée:				
Toutes si établissement d'hébergement personnes âgées ou présentant un handicap moteur:				
Espace de rotation Diamètre 1,50 m:				
Douche accessible avec barre d'appui:	E-10	1 1948		
Cabinet d'aisance accessible:	7865	320		
Au moins un accessible depuis chaque chambre adaptée:	1500 1001			
<ul> <li>Tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur:</li> </ul>				
Espace d'usage de 0,80x1,30m;	185			
Barre d'appui:	73			
Pour toutes les chambres:				
> 1 prise de courant à proximité du lit:		38.48		
1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphonie interne:				
N° de la chambre en relief sur la porte:	100	\$ 753		
17. Etablissements avec douches ou cabines:	THE STATE OF THE S	SO		
	SECTION .	10000		
Au moins 1 cabine aménagée:	25			11=11



Établissements recevant du public Points examinés	Constat	Commentaires	n° de commentaire
Au même emplacement que les autres cabines:		all and Carlotte and Carlotte and State and St	
Cheminement accessible jusqu'à la cabine:			
Cabines séparées H/F si autres cabines séparées:			
Espace de manoeuvre avec possibilité de demi tour Diamètre 1,50 m:			
> Siège:			
Dispositif d'appui en position debout:			
Douches:	5334	TO HELD HAVE BEEN THE	
Au moins 1 douche aménagée:			
Au même emplacement que les autres douches:			
Cheminement accessible jusqu'à la douche:			
Douches séparées H/F si autres douches séparées:			
Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche:			
> Siphon de sol:			
> Siège:			
Dispositif d'appui en position debout:			
Equipements divers utilisables en position assis:			
18. Caisses de palement:	so		
Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses:			
1 caisse adaptées par tr. de 20:			
Répartition uniforme des caisses adaptées:			~
Caractéristiques des caisses adaptées:	eren tek		1000
Cheminement d'accès aux caisses adaptées >= 0,90m:			
Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes:			